



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction de l'action éducative  
Pôle relations avec les associations et partenariats  
DGESCO C2-PRAP  
DGESCO-D2023-007963  
Affaire suivie par :

Paris, le **02 NOV. 2023**

Tél : 01 55 55 20 17  
Mél : [assos.agrements@education.gouv.fr](mailto:assos.agrements@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le président,

Vous avez sollicité, pour l'association « Fédération des conservatoires d'espaces naturels » avec son extension aux 24 structures locales la composant, l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D. 551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance (CNAECEP) du 4 avril 2023, j'ai décidé de vous accorder cet agrément, avec reconnaissance du tronc commun prévu par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire

  
Edouard GEFFRAY

Monsieur Christophe LEPINE  
Président  
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels  
199 rue de la Juine,  
45160 OLIVET